

Du 22 mai au 14 juillet 2019



**25€**  
remboursés

pour l'achat  
d'un micro-ondes Extraspace éligible  
et tentez de gagner une Toyota AYGO <sup>(1)</sup>

Offre limitée aux 300 premiers participants

(1) Voir liste des produits éligibles, montants des remboursements et règlement  
sur : [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888)



Photo non contractuelle

\* Le sens de la différence

**Whirlpool**

SENSING THE DIFFERENCE®

# Comment bénéficier de cette offre ?

- 1 Achetez** un micro-ondes Whirlpool éligible entre le 22 mai et le 14 juillet 2019 dans les enseignes participantes (voir liste des enseignes sur le site [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888)).
- 2 Rendez-vous sur le site** [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888) au plus tard le 3 août 2019 et soyez parmi les 300 premiers participants à l'offre (l'inscription en ligne faisant foi).
- 3 Complétez** dûment le formulaire de participation en ligne avec vos coordonnées personnelles et bancaires (IBAN BIC).

**Attention**, le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le bulletin de participation en ligne).

Vous devrez joindre **le scan ou la photo de votre preuve d'achat** (facture, ticket de caisse ou bon de commande avec acompte) comportant la référence du produit éligible et la date d'achat **entourées**.

**Faites une photo de l'étiquette SERVICE** grise que vous trouverez sur le produit (voir les informations de l'étiquette SERVICE sur le site [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888)).

Vous devrez ensuite saisir sur le bulletin de participation en ligne le **numéro de série**, commençant par S/N (chiffres et lettres) et **joindre obligatoirement la photo de l'étiquette SERVICE**.

- 4 Validez votre participation** pour participer au tirage au sort et tentez de gagner une Toyota AYGO. Règlement du tirage au sort sur [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888). Vous recevrez votre remboursement par virement sous 8 à 10 semaines suivant la date de réception de votre participation. Le gagnant de la voiture recevra son lot sous un délai minimum de 3 mois après le tirage au sort AYGO.

## Produits éligibles à l'offre & montants des remboursements par référence

Micro-Ondes : MWF427NB, MWF426SL, MWF421NB, MWF421SL, MWF420NB, MWF420SL

25€

Offre soumise à conditions non cumulable avec toutes offres Whirlpool en cours, nominative et limitée à une participation par foyer (même nom, même prénom, même adresse), réservée à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. L'IBAN BIC doit émaner d'une banque domiciliée dans un des territoires éligibles à l'opération. Offre valable pour l'achat, dans l'un des magasins participants, d'un micro-ondes Whirlpool éligible à l'offre.  
Voir modalités complètes et règlement du tirage au sort sur [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888)

Pour toute question concernant le suivi de votre dossier :

**0 970 805 100** Service gratuit  
prix appel

Du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés, de 9h à 18h. Tapez votre code : 47888

ou par mail sur le lien suivant :

<https://contact-consommateurs.qwamplify.com>

**Whirlpool**

SENSING THE DIFFERENCE™

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits, veuillez lire notre Politique de protection des données personnelles sur [www.whirlpool.fr](http://www.whirlpool.fr)

\* Le sens de la différence - WHIRLPOOL France S.A.S. - Tour Valmy, 1113 cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex - RCS Nanterre 8 325 941 481 - WHIRLPOOL est une marque déposée de WHIRLPOOL Corp

## REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT WHIRLPOOL

### **Article 1 – Organisation**

La Société **WHIRLPOOL FRANCE SAS**, au capital de 79 903 708 euros, dont le siège social est situé 11-13 cours Valmy, 92800 Puteaux immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 325 041 481, organise un jeu en complément de l'offre de remboursement différé et relayé sur le site internet [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888) et annoncé sur ce même site.

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est liée à l'obligation d'achat d'un micro-ondes Extraspace de marque Whirlpool chez l'un des magasins participants.

Le jeu se déroule entre le 22/05/2019 et le 14/07/2019.

### **Article 2 - Qui Peut Participer ?**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 22/05/2019) ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine ( Corse non incluse).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- ◆ les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- ◆ les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- ◆ les membres de leurs familles respectives.

### **Article 3 - Principe du jeu**

**Pour participer au jeu, il suffit avant le 14 Juillet 2019 au plus tard :**

- **D'acheter un micro-ondes Extraspace de marque Whirlpool dans une enseigne participantes** (liste des produits porteurs de l'offre et enseignes disponible en fin de règlement)
- De se connecter à l'adresse [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888) (au plus tard le 03/08/2019)
- De compléter dûment le formulaire de participation en ligne avec ses coordonnées personnelles et bancaires (IBAN BIC) ainsi que le numéro de série de produit acheté.
- Joindre la photo de la facture, comportant la référence du produit éligible et la date d'achat entourées, la photo du N° de série et celle de l'étiquette Service.
- Valider sa participation pour participer au tirage au sort

Les demandes conformes parmi les 300 premiers participants participeront au tirage au sort pour tenter de remporter le lot mis en jeu.

Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice le 27/09/2019 sur les dossiers conformes aux éléments mentionnés ci-dessus. Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse et/ou email) et un seul lot par personne.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis

un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

#### **Article 4 - Les Lots**

Le jeu est doté du lot suivant :

- **1 Toyota AYGO d'une valeur commerciale de 9410 euros (frais d'immatriculation non inclus)**

Modèle : AYGO  
Carburant : essence  
Couleur : Blanche  
Cylindre : 998  
Nombre de cylindres : 3  
CV Fiscale : 4 CV

Le gagnant devra procéder à l'immatriculation du véhicule à ses frais.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les lots comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

#### **Article 5 - Désignation du Gagnant et mise en possession du lot**

Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice sur les dossiers conformes pour désigner le gagnant le 27/09/2019. Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.

Le gagnant de la voiture recevra son lot sous un délai minimum de 3 mois après le tirage au sort et sera chargé de procéder à l'immatriculation du véhicule à ses frais.

**Une seule participation par foyer (même nom, même adresse et/ou email) sera autorisée pendant toute la durée du jeu.**

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

**La dotation qui ne pourrait être attribuée pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne serait pas utilisée dans les délais prévus par le gagnant sera perdu et ne sera pas réattribuée.**

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits, veuillez lire notre Politique de protection des données personnelles sur [www.whirlpool.fr](http://www.whirlpool.fr)

#### **Article 6 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation**

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré attribués.

### **Article 7 – Responsabilité**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration, de fournisseur d'accès à internet ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888) et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le jeu fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La société organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Si pour quelque raison que ce soit ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La société organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement des dotations,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Lorsque la remise de la dotation est effectuée par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance de la dotation ou d'avarie résultant du fait des services postaux.

La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

### **Article 8 - Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au jeu, le participant doit obligatoirement fournir certaines informations personnelles le concernant (nom, prénom, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone et email). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la société organisatrice pour animer et gérer le jeu (prise en compte de la participation, détermination des gagnants et attribution et acheminement des dotations). Ces informations sont destinées à la société organisatrice et pourront être transmises à des prestataires.

Chaque participant dispose de droits dont un droit d'accès, de rectification et de radiation des données le concernant conformément aux dispositions de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données entré en application le 25 mai 2018, qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante Service Consommateur, Whirlpool France SAS, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense.

Pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles, le participant peut se référer à la Politique Whirlpool de traitement des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.whirlpool.fr/services/declaration-de-confidentialite.content.html>

### **Article 9 - Acceptation du Règlement – Dépôt**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la **Selarl AIX JUR'ISTRES, huissiers de justice associés, Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi, 13100 AIX EN PROVENCE.**

### **Article 10 – Attribution De Compétence**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Whirlpool pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

### **Article 11 – Liste des produits porteurs de l'offre et enseignes porteuses**

#### **REFERENCES PRODUIT**

MWF427NB MWF426SL  
MWF421NB MWF421SL  
MWF420NB MWF420SL

#### **ENSEIGNES PARTICIPANTES**

DARTY  
BOULANGER  
CONFORAMA



## **47888- Extrait de règlement**

Jeu gratuit avec obligation d'achat valable entre **le 22/05/2019 et le 14/07/2019** ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse non incluse).

### **Le jeu est doté du prix suivant :**

- **1 Toyota AYGO d'une valeur commerciale de 9410 euros (frais d'immatriculation non inclus)**

Modèle : AYGO

Carburant : essence

Couleur : Blanche

Cylindre : 998

Nombre de cylindres : 3

CV Fiscale : 4 CV

Le gagnant devra procéder à l'immatriculation du véhicule à ses frais.

### **Pour participer au jeu, il suffit avant le 14 Juillet 2019 au plus tard :**

- D'acheter un micro-ondes Extraspace de marque Whirlpool dans une enseigne participantes (liste des produits porteurs de l'offre et enseignes disponible en fin de règlement)
- De se connecter à l'adresse [www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888](http://www.promotions-whirlpool.fr/mwocrisp47888) (au plus tard le 03/08/2019)
- De compléter dûment le formulaire de participation en ligne avec ses coordonnées personnelles et bancaires (IBAN BIC) ainsi que le numéro de série de produit acheté.
- Joindre la photo de la facture, comportant la référence du produit éligible et la date d'achat entourées, la photo du N° de série et celle de l'étiquette Service.
- Valider sa participation pour participer au tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice sur les dossiers conformes pour désigner le gagnant le 27/09/2019.

Le gagnant de la voiture recevra son lot sous un délai minimum de 3 mois après le tirage au sort et sera chargé de procéder à l'immatriculation du véhicule à ses frais.

La participation à ce tirage au sort est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu. En cas de participations multiples pour un même participant, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) et un seul lot par personne.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Règlement complet auprès de **Selarl AIX-JUR'ISTRES Huissiers de Justice associés Immeuble « Le Grassi », Impasse Grassi 13100 AIX EN PROVENCE.**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 06.01.1978 modifiée, ainsi qu'au règlement européen relatif à la protection des données (RGPD), vous pouvez faire valoir vos droits d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de portabilité de transmission en cas de décès, de limitation du traitement ainsi que vous opposer au traitement en formulant votre demande à l'adresse suivante : WHIRLPOOL FRANCE SAS, 11-13, Cours Valmy, 92800 PUTEAUX.

Toute demande doit être claire, précise et justifiée, et accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité et réalisée conformément au cadre légal applicable.

*WHIRLPOOL FRANCE SAS– 325 041 481 RCS Nanterre – Capital social de 79 903 708 €- 163/165 11-13 cours Valmy, 92800 Puteaux*